



G R O U P E

LES HÔTELS DE PARIS

Nouvelles Modalités du Crédit Colcity

Signature d'un avenant modifiant les échéances de remboursement et les conditions financières de la convention de crédit Colcity.

Paris, le 3 février 2021,

Dans le contexte actuel de crise économique du secteur hôtelier, la société a sollicité auprès de son créancier Colcity la négociation de nouvelles modalités pour sa convention de crédit signée le 23 décembre 2016 afin de lui permettre d'assurer le remboursement du crédit par la mise en œuvre d'un programme de cession d'actifs étalé sur 2 ans.

La société et Colcity sont convenus d'un Avenant en date du 1er février 2021 qui prévoit les nouvelles modalités suivantes au crédit :

- Report d'un an de la date d'échéance du prêt, prévue initialement le 23 décembre 2021 a été prorogée au 31 décembre 2022
- Un nouveau calendrier sur 2 ans des échéances de remboursement :
 - 10 m€ au 30 avril 2021 (précédemment prévu au 31 décembre 2020),
 - 15 m€ au 30 juin 2021,
 - 15 m€ au 31 décembre 2021,
 - 15 m€ au 30 juin 2022,
 - 46 m€ au 31 décembre 2022 pour le solde estimé du crédit et des frais de sortie.
- Ajustement des modalités d'intérêts :
 - un taux d'intérêt d'ensemble ramené de 10% à 6% à compter de l'exercice 2020 rétroactivement,
 - un taux d'intérêt qui devrait passer à 4,5 % à compter du remboursement cumulé d'au moins 50% de l'encours du crédit,
 - un report des décaissements d'intérêts au terme du crédit, (dernière échéance trimestrielle décaissée au 15 janvier 2020).
- Suppression de la commission d'autorisation de 150 k€ introduite par l'avenant du 30 mars 2020.
- Suspension des covenants bancaires relatifs au respect des ratios financiers LTV et ISC jusqu'à l'échéance du crédit au 31 décembre 2022.

Ces nouvelles dispositions accordées par Colcity, comparativement aux précédentes modalités du crédit, permettent à la société d'économiser en charges financières près de 3,4m€ sur 2020 et 3,4m€ sur 2021, entraînant sur le remboursement cumulé à fin 2022 une économie totale de l'ordre de 4,5m€ compte tenu du rallongement d'un an de la durée du crédit.

Le Conseil d'Administration de la société a identifié les actifs non stratégiques à son redéploiement post-crise, dont elle devra se séparer progressivement au cours des deux prochaines années pour assurer la trésorerie nécessaire au respect des échéances de remboursement du crédit et à son objectif de désendettement total. Des mandats de vente sur certains actifs ont été lancés dès fin 2019. Malgré les difficultés que la profession traverse actuellement du fait de la crise sanitaire, la société demeure confiante dans les fondamentaux du marché hôtelier parisien et sur ses perspectives de rebond.

Patrick Machefert

Président - Fondateur

Les Hôtels de Paris

Relations Investisseurs
Christine MAGE

20, Avenue Jules Janin
75 116 Paris
Tel. +33 (0) 1 55 73 75 75
Fax. +33 (0) 1 55 73 00 21
www.leshotelsdeparis.com



ISIN FR 0004165801 – HDP
Euroclear 7883
Bloomberg HDP FP
Reuters HDP.PA

La société Les Hôtels de Paris est un opérateur hôtelier indépendant sur le marché parisien, à Saint Tropez et à Marrakech, avec un parc de 22 établissements de caractère. Elle propose des hôtels design, des Villas (confort 4 étoiles) et des Pavillons (confort 3 étoiles) répartis sur l'ensemble de la capitale, à proximité des principaux lieux touristiques et centres de congrès. Hôtels baroques, contemporains, années folles ou Belle-époque, les 22 hôtels de l'enseigne racontent, chacun à leur manière, l'histoire vivante et secrète des lieux où ils sont implantés.

L'ensemble totalise près de 1 000 chambres qui accueille près de 450 000 clients par an. Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le groupe assure la maîtrise complète de ses produits, et marque ainsi sa différence sur le marché de l'hôtellerie, des loisirs et du tourisme.